

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 JUIN 2020**

Le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique et le Ramassage Scolaire de Saint-Piat, Chartainvilliers, Mévoisins, Soulares, légalement convoqué en date du 25 août 2020 s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Mévoisins le 9 septembre 2020 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur FREBOURG, Président sortant.

**Etaient présents :**

**SAINT-PIAT :** Mmes GRANDJEAN et DE SOUSA, Mrs. BLANCHET et LARDEAU  
**MEVOISINS :** Mmes GRÖNBORG, GRISON, HUNAUT et PILON  
**CHARTAINVILLIERS :** Mme BENOIST, Mrs. BOUTIN, TANTY et BAËTÉ,  
**SOULAIRES :** Mrs. FRÉBOURG, MOLET, M. COSSÉ  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Mme LEGOHIC à M. COSSÉ

**Absents excusés :** Mme LEGOHIC pour Soulares

Présents : 15/16                      Votants : 16 /16

**Egalement présents :**

- M. Hénault, Directeur du RPI

Mme PILON a été élue Secrétaire de séance.

- : -

**Date de convocation :**  
**25 août 2020**

---

**I            DÉSIGNATION DU DOYEN D'ÂGE :**

Mr BOUTIN est le doyen en âge.

**II            DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme PILON a été élue Secrétaire de séance.

**III          PRÉSENTATION DES POUVOIRS**

- Mme LEGOHIC à M. COSSÉ

**IV          APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 JUIN 2020 :**

Mr BOUTIN, doyen d'âge, demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des remarques concernant le compte rendu du 16 juin 2020 : aucune remarque n'est formulée.

Mr BOUTIN demande aux membres du Conseil Syndical de passer au vote. Le Conseil Syndical approuve le compte-rendu à l'unanimité.

**V            ELECTION D'UN PRESIDENT :**

*Délibération n° 2020-09-01 :*

Suite au 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales de la commune de Saint-Piat effectué le 28 juin dernier, le nouveau conseil syndical d'un EPCI a jusqu'au 25 septembre pour élire son nouveau bureau.  
De ce fait, attendu que le Conseil Syndical doit procéder à l'élection d'un nouveau Président, Monsieur BOUTIN, doyen d'âge, est nommé président de la séance.  
Il rappelle donc les modalités d'élection du Président du Conseil Syndical :  
« Il est élu au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. »

Il demande qui est candidat à la présidence du S.I.R.P. de Saint-Piat, Mévoisins, Soulares, Chartainvilliers : Mr Vincent FREBOURG, Adjoint à la mairie de Soulares, Président sortant, présente sa candidature.  
Monsieur le Président de séance fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote, effectué par les deux assesseurs, donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- Nombre de bulletins blanc ou nuls : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 09

Mr Vincent FREBOURG, ayant obtenu 16 voix, est proclamé Président du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Saint-Piat, Mévoisins, Soulaire, Chartainvilliers et immédiatement installé.

#### VI ELECTION DES 3 VICE-PRESIDENTS :

Monsieur le Président souhaiterait que, même si les statuts ne l'imposent pas, que chaque commune soit représentée par un vice-président. L'objectif serait :

- 1 vice-président en charge des finances
- 1 vice-président en charge du personnel
- 1 vice-président en charge des travaux

*Délibération n° 2020-09-02 :*

Considérant la délibération du Conseil Syndical relative à l'élection de son nouveau Président, Attendu que le Conseil Syndical doit procéder à l'élection des Vice-Présidents, Mr le Président rappelle les modalités d'élection des Vice-présidents,

« Ils sont élus à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil syndical.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élu ».

- ✓ Mr le Président demande qui est candidat à la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-président.

Monsieur Fabrice TANTY présente sa candidature.

Mr le Président invite le Conseil syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote, effectué par les deux assesseurs, donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- Nombre de bulletins blanc ou nuls : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 09

**Monsieur Fabrice TANTY est élu avec 16 voix et prend immédiatement ses fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

- ✓ Il demande qui est candidat à la fonction de 2<sup>ème</sup> Vice-président.

Madame Sophie HUNAULT présente sa candidature.

Mr le Président invite le Conseil syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote, effectué par les deux assesseurs, donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- Nombre de bulletins blanc ou nuls : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 09

**Madame Sophie HUNAULT est élue avec 16 voix et prend immédiatement ses fonctions de 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.**

- ✓ Il demande qui est candidat à la fonction de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Christophe LARDEAU présente sa candidature.

Mr le Président invite le Conseil syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote, effectué par les deux assesseurs, donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- Nombre de bulletins blanc ou nuls : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 09

**Monsieur Christophe LARDEAU est élu avec 16 voix et prend immédiatement ses fonctions de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.**

Monsieur le Président verra à organiser, courant semaine prochaine, une réunion président / vice-présidents.

#### VII DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS : FINANCES, FETES ET CEREMONIES, TRANSPORT SCOLAIRE, TRAVAUX/APPELS D'OFFRES :

M. Le Président propose de rajouter une commission : refonte des statuts, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Il précise que dans l'idéal, il faudrait, au sein de chaque commission, un délégué de chaque commune (mais il peut y en avoir plusieurs). Pour ce qui est des transports scolaires, un arrêt à Saint-Piat a été réactivé suite à la demande de nouveaux riverains (= suite à la construction du nouveau lotissement « rue Poulain »).

Pour la commission « fêtes et cérémonies », M. Baëté demande si la remise des prix courant juin en fait partie. Non c'est uniquement l'école qui gère cette organisation : tous les élus des 4 communes membres sont invités par le directeur. Dernièrement, le syndicat a baptisé l'école de Chartainvilliers « école des carnutes » et une petite cérémonie a eu lieu début février 20.

Des travaux importants doivent être entrepris à savoir la rénovation thermique à l'école maternelle de Saint-Piat. Ce sont des travaux conjoints avec la mairie de Saint-Piat puisque les 2 salles de classe qui jouxtent la mairie leur appartient. Une enveloppe de 150 000 € HT de travaux est prévue pour le syndicat et 20 000 € HT pour la mairie. Le syndicat a obtenu 80 % de subvention. Les accords de

subventions sont arrivés tardivement et le coronavirus a reculé le lancement des procédures d'appel d'offres. Maintenant tout est prêt pour lancer les démarches. La commission « travaux » devra donc rapidement se réunir.

Après discussion, une 1<sup>ère</sup> répartition des membres aux différentes commissions se présente comme suit :

Commissions	Commune du délégué	Nom / prénom du délégué
Finances	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA
	Mévoisins	Ann GRONBORG et Sophie Hunault
	Chartainvilliers	Fabrice TANTY
	Soulaire	Marc MOLET et Vincent FREBOURG
Fêtes et cérémonies	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA, Michaël BLANCHET et Christophe LARDEAU
	Mévoisins	Gwendoline GRISON et Eloïse PILON
	Chartainvilliers	Didier Baëté
	Soulaire	Vincent FREBOURG
Transport scolaire	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA, Sophie GRANDJEAN et Christophe LARDEAU
	Mévoisins	Gwendoline GRISON
	Chartainvilliers	Didier Baëté
	Soulaire	Vincent COSSE et Vincent FREBOURG
Travaux et appels d'offres	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA, Michaël BLANCHET et Christophe LARDEAU
	Mévoisins	Eloïse PILON et Sophie Hunault
	Chartainvilliers	
	Soulaire	Marc MOLET et Vincent FREBOURG
Refonte des statuts	Saint-Piat	Amélie DE SOUSA et Sophie GRANDJEAN
	Mévoisins	
	Chartainvilliers	Danielle BENOIST et Alain BOUTIN
	Soulaire	Marc MOLET et Vincent FREBOURG

Un ajustement se fera, Mme LEGOHIC étant absente aujourd'hui.

#### VIII **DELEGATION DE SIGNATURES :**

M. Le Président propose de remettre ce point au prochain conseil, après la réunion des président / vice-présidents.

#### IX **AUTORISATION DE CONVOCATIONS A L'ENSEMBLE DES DELEGUES PAR MAIL :**

M. Le Président s'est renseigné auprès de l'AM28 sur ce point. Ainsi, désormais, les convocations sont transmises automatiquement de façon dématérialisées, sauf si un délégué en fait la demande expresse, elle est adressée par écrit à son adresse (ou à une autre adresse).

Il demande donc si quelqu'un s'oppose à l'envoi des convocations par voie dématérialisée : personne ne s'y oppose.  
Afin de s'assurer des bonnes adresses mail de l'ensemble des délégués, un mail test sera adressé, jeudi, pour validation.

#### X **INDEMNITES DES ELUS :**

*Délibération n° 2020-09-03 :*

Monsieur le Président propose de délibérer sur les indemnités des élus. Ainsi, pour un syndicat de communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, l'indemnité maximale brute est :

- Pour un président : 12,2 % de l'IB 1027
- Pour un vice-président : 4,65 % de l'IB 1027

Après délibération, il est décidé d'attribuer :

- A la majorité de 15 voix pour (pas de prise part au vote du nouveau président), au Président, un taux de 100 % de l'indemnité de fonction des présidents, basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique
- A la majorité de 15 voix pour et 1 abstention (M. Tanty), au 1<sup>er</sup> vice-président, un taux de 100 % de l'indemnité de fonction des vice-présidents, basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique
- A l'unanimité, au 2<sup>ème</sup> vice-président, un taux de 100 % de l'indemnité de fonction des vice-présidents, basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique
- A la demande du 3<sup>ème</sup> vice-président, à la majorité de 5 voix pour et 11 abstentions (Mmes GRÖNBORG, GRISON, HUNAUULT, PILON, BENOIST et DE SOUSA, Mrs. BOUTIN, TANTY, BAËTÉ, FRÉBOURG et MOLET), un taux de 0 % de l'indemnité de fonction des vice-présidents basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique

- **Réunion du conseil syndical :** Lors du précédent conseil, elles avaient lieu le mercredi. Tous les délégués sont favorables au maintien du mercredi, il faudra juste contacter la commune de Mévoisins qui fait également ses conseils municipaux ce jour- là.
- **Travaux à l'école élémentaire de Saint-Piat :** Un problème dans les sanitaires garçons a été détecté. En effet, le tuyau d'évacuation des urinoirs est écrasé. Cependant, les urinoirs ne sont pas suspendus, ils vont jusqu'au sol et le tuyau d'évacuation est donc enterré. Un 1<sup>er</sup> devis a été demandé à l'entreprise CONFORTEC : il se monte à la somme de 3 500 € environ. Cependant, avec cette option, le syndicat ne peut prétendre à aucune subvention. L'idée est donc de profiter de la dotation supplémentaire de l'Etat sur 2020 (a priori 30 %) : un 2<sup>ème</sup> devis a donc été demandé avec également le changement du toilette turc en toilette « normal » (idem pour celui installé côté fille) en plus de la demande initiale. Nous sommes en attente du chiffrage (il faut certainement rajouter 5 000 € sur le montant du 1<sup>er</sup> devis). Seulement, il faut faire une demande de subvention avant le 28 septembre prochain. Il est donc décidé de réunir un prochain conseil le **mercredi 23 septembre à 20h30**. Cette réunion se tiendra, exceptionnellement, à l'école de Chartainvilliers : une visite de l'école sera prévue dès 20h.
- **Travaux durant les vacances de la Toussaint :** La moquette dans le coin de la classe de Mme Brzosteck va être changée par un lino de qualité supérieure durant les vacances de la Toussaint. L'été dernier, c'est le coin de la classe de Mme Rotrou qui a été refait : elle est contente du résultat, du confort et le personnel du ménage également pour la facilité d'entretien.
- **Coût de l'école :** Monsieur le Président souhaite que l'on ne compare pas le coût de fonctionnement de l'école gérée par un syndicat et par une commune. En effet, le coût financier par élève est important mais il est rare d'avoir autant de services au niveau de l'école : le transport scolaire est effectif pour tous les élèves des 4 communes et même le midi ! sachant que le coût des circuits du midi (hors cantine) est intégralement pris en charge par le syndicat. On peut réfléchir à la suppression des circuits du midi... Les cars scolaires disposent tous d'une accompagnatrice même si ce n'est pas obligatoire et qu'il n'existe aucun financement (leur coût est intégralement à la charge du syndicat). A titre d'exemple, la commune de Pierres n'a pas d'accompagnatrice ! Le syndicat finance également les sorties scolaires : il faut compter au moins 2 voire 3 sorties par classe (10 classes à ce jour). Les communes participent régulièrement par la mise à disposition d'agents notamment pour aider aux déménagement des classes des écoles lors du grand ménage, pour des travaux aux écoles qui nécessitent 2 personnes, ... Monsieur le Président souhaite savoir si les 4 communes maintiennent cette aide : tous y sont favorables. Monsieur TANTY précise que même si nous avions 100 élèves de plus, le syndicat ne dépenserait pas plus. Pour rappel : nous avons eu jusqu'à 13 classes, une 14<sup>ème</sup> a failli ouvrir.
- **Cantine à la salle des fêtes de Saint-Piat :** Monsieur le Maire de Saint-Piat souhaite que les élèves en élémentaire à l'école de Saint-Piat mangent également à la salle des fêtes de Saint-Piat. L'idée serait que les élèves de maternelle continuent de manger sur la partie carrelée et les élémentaires sur le parquet. Il faut compter au final au moins 110 enfants en tout. Côté cuisine tout est fonctionnel pour accueillir ces élèves supplémentaires. L'idéal serait une mise en place après les vacances de la Toussaint. Cela supprimerait les allers-retours le midi vers le centre de Changé : attention ce service est financé à 80 % par la Région donc les économies restent substantielles. Il s'agit surtout de privilégier le confort des enfants. Monsieur Baëté : pourquoi pas plutôt 2 services ? au niveau du bruit, cela serait également plus confortable pour les enfants. Etant donné qu'il n'y aurait plus de transport, la pause méridienne serait donc plus importante et il pourrait effectivement être envisagé 2 services. Madame HUNAUT se demande où iront les enfants s'il pleut ou qu'il fait froid : Monsieur le Président répond que les élèves de maternelle ont 2 petits préau dans leur cour ainsi que la galerie. Par contre, effectivement, rien n'existe côté élémentaire. Ce point sera à aborder avec la communauté de communes des portes euréliennes d'Ile de France (CCPEIDF). Du personnel de Changé serait déplacé sur le site de la salle des fêtes en fonction des besoins. Une réunion devra avoir lieu avec la CCPEIDF pour leur exposer le projet.
- **Conseil d'école :** Monsieur HENAUT souhaite savoir si le maintien du mardi soir à 18h30 pour les conseils d'école ne pose pas de problème. Y sont conviés les 4 maires du syndicat ainsi que le président. Non cela ne pose pas de problème : le prochain conseil est donc prévu le 3 novembre.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h00.

Le Président  
Vincent FREBOURG.

La Secrétaire,  
Eloïse PILON.

Les membres du conseil.